



COMPTE-RENDU DE LA **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021**

Le 09 juillet 2021 à 19 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence d'Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Jean-François MALECOT, Alcyme DELANNOY, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Edwige FASILLEAU, Audrey BARON, Lydia LECLERC, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT, Guilmine EYGUN.

Excusés : Brice COMTET, Guilmine EYGUN.

Mme Audrey BARON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur COMTET a donné procuration à Monsieur RAIMBAULT, Mme EYGUN à Monsieur GABORIT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Réduction des tarifs entrées Musée et Espace Richelieu pour les sociétaires du Crédit Agricole

Messieurs GABORIT et NAUDEAU demandent à modifier le projet de procès-verbal de la séance du 4 juin 2021. Son adoption est reportée à la prochaine séance.

2021- 31 : VENTE DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS PAR VAL TOURAINE HABITAT

Monsieur le Maire expose le courrier informant la commune de l'intention de Val Touraine Habitat de vendre 18 logements conventionnés à l'APL, situés à Richelieu aux 4, 6 et 8 rue de la Maréchaussée.

La commune doit émettre son avis dans un délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation. En cas d'opposition de la commune qui n'a pas atteint le taux de logements sociaux mentionnés à l'article L.302-5, la vente n'est pas autorisée.

Les débats étant clos et le rapport du Maire étant entendu,
Vu l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation,
Considérant la volonté de Val Touraine Habitat d'aliéner dix-huit logements conventionnés à l'APL, situés à Richelieu aux 4, 6 et 8 rue de la Maréchaussée.

Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'émettre un avis favorable au projet de vente par VTH des 18 logements conventionnés à l'APL.

2021- 32 : Convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire expose :

La ville de Richelieu est signataire d'une convention de partenariat pour le portail « Nom@de », portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques en Indre-et-Loire. Le portail Nom@de a vocation à permettre à tous les inscrits des bibliothèques publiques d'Indre-et-Loire de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessibles à distance (ressources d'information, de formation et de divertissement culturel).

Cette convention est arrivée à échéance, il convient de la renouveler, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Les communes comprises entre 1000 et 40 000 habitants participent à hauteur de 0.13 € par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

2021- 33 : Fibre - Opération d'Adressage – Changement de dénomination d'une Voie privée Route de Loudun

Monsieur Raimbault, adjoint au maire chargé des travaux, expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations. En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, et en complément de la délibération n°2021-06 du conseil municipal du 4 Juin 2021 relative au tableau de classement de voirie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la dénomination suivante (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur en m
Accès Privé	« Allée de la route de Loudun »	De l'intersection de l'impasse de la Grenouillère et de la route de Loudun jusqu'à la route du bois de l'Ajonc	120

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021- 34 : Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées, de tranchées techniques et de pose de fourreaux divers, Avenue du Québec et Avenue Pasteur

Monsieur AUBERT, conseiller délégué expose :

La Commune de Richelieu a décidé de procéder à des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées, Avenue du Québec et Avenue Pasteur.

La Commune a également sollicité le SIEIL pour procéder à la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de télécommunications et d'éclairage public.

Afin de bénéficier des conditions économiques les plus favorables et de coordonner au mieux les interventions, les différents maîtres d'ouvrage se sont rapprochés et souhaitent constituer un groupement de commandes dans le but de faire réaliser les travaux précités par les mêmes entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de groupement de commande passée avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées, de tranchées techniques et de pose de fourreaux divers, Avenue du Québec et Avenue Pasteur,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021- 35 : Convention de prestation de services entre la commune et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pour l'entretien des espaces publics sur le site de l'ancienne Gare de Richelieu

Monsieur Penot, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal la convention de prestation de services avec la Communauté de communes Touraine Val de Vienne pour la prestation de travaux d'entretien sur le site de l'ancienne gare de Richelieu.

En contrepartie de cette prestation de services, la CCTVV s'engage à verser à la commune de Richelieu une participation financière, forfaitaire, de 2200 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** cette convention de prestation de services entre la commune et la communauté de communes Touraine Val de Vienne
- **Autorise** monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021- 36 : Convention de prestation de services entre la commune et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pour des petits travaux techniques et d'entretien

Monsieur Penot, présente au Conseil Municipal, la convention de prestation de petits travaux techniques et d'entretien sur la voirie communautaire et ses abords.

En contrepartie de cette prestation de services, la CCTVV s'engage à verser à la commune de Richelieu une participation financière calculée selon les modalités suivantes :

- 19 €/heure d'intervention et par agent
- Remboursement des éventuels achats de fournitures nécessaires à la réalisation des tâches sur présentation de factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** cette convention de prestation de services entre la commune et la communauté de communes Touraine Val de Vienne
- **Autorise** monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021- 37 : Approbation du nouveau règlement Foires et Marchés

Madame GIRAULT-DUTEMPLE, conseillère municipale chargée de la commission foires et marchés présente au Conseil Municipal, le nouveau règlement Foires et Marchés qui a pour but de réglementer le marché alimentaire du vendredi ainsi que le marché non alimentaire du lundi.

Ce nouveau règlement a été travaillé et validé par la Commission Foires et Marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau règlement Foires et Marchés
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce nouveau règlement.

2021- 38 : Décisions Modificatives au Budget Assainissement 2021

Monsieur Patrick PENOT, 1^{er} adjoint, présente les deux propositions de décisions modificatives :

DM N°1 :

Lors de la saisie du budget Assainissement 2021, les dépenses et recettes pour la prise en charge de la TVA par SOGEA n'ont pas été affectées au chapitre préconisé par l'administration.

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 27 Art- 2762 =	- 121 200 €
Chapitre 041 Art- 2762 =	+121 200 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 21 Art- 2156 =	- 121 200 €
Chapitre 041 Art- 2156 =	+121 200 €

DM N°2 :

La commune doit faire face à des dépenses imprévues sur le Budget Assainissement. En effet suite à la crise sanitaire COVID 19, nous avons l'obligation d'effectuer le chaulage des boues (pour stabiliser et hygiéniser les boues résiduaires).

Il convient de modifier le budget comme suit :

Investissement

Dépenses / OP 18 – Art 2156	- 10 000.00 €
Recettes / Chap 021- Virt Section fonctionnement	- 10 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses / Chap 023- Virt section investissement	- 10 000.00 €
Dépenses / Chap 011- Art 6288	+ 10 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications 1 et 2 du budget assainissement présentées ci-dessus.

2021- 39 : Renouvellement des photocopieurs

Monsieur Patrick PENOT. 1^{er} adjoint présente la proposition. Le contrat de location de 5 ans des photocopieurs de la mairie (accueil), de l'école maternelle Jean de la Fontaine ainsi que celui de l'école du Socle, arrive à échéance le 30 septembre 2021.

Après analyse des offres (CPro Ouest ; Rex Rotary ; Konica Minolta), il apparaît que l'offre la plus intéressante est la proposition de Rex Rotary, pour un engagement de 21 trimestres, qui propose :

Pour les 3 copieurs :

- Loyer trimestriel du matériel : 270 € HT (soit 324.00 € TTC)
- Prix à la page Noir et Blanc : 0.0039 € HT
- Prix à la page Couleur : 0.029 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de renouveler les photocopieurs avec la société Rex Rotary
- Autorise monsieur le Maire à signer le contrat s'y afférent

2021- 40 : Création d'un emploi Non permanent (missions d'ASVP)

Monsieur Patrick PENOT, 1^{er} adjoint, rappelle à l'assemblée d'une part que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant (art. 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) et d'autre part, qu'il appartient également au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à des accroissements temporaire et saisonnier d'activité dans les services (art. 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Au regard de l'évolution et des besoins des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Filière Technique

La création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet à raison de 17.5/35^{ème} pour exercer les missions d'Agent de Surveillance des Voies Publiques à compter du 1^{er} septembre 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<u>Grades</u>	<u>Modification des effectifs</u>
Adjoint administratif (fonction ASVP) à 17.5/35 ^è	- 1
Adjoint technique (fonction ASVP) à 17.5/35 ^è Non Titulaire	+1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 17.5/35^{ème}
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants
- DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Administratif ouvert à 17.5/35^{ème}.

2021- 41 : Tarifs Musée et Espace Richelieu : Réduction sociétaires du CRCA

Monsieur Patrick PENOT, 1^{er} adjoint, propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif préférentiel pour les sociétaires du Crédit Agricole Touraine Poitou sur les entrées du Musée et de l'Espace Richelieu. En contrepartie, le Crédit Agricole fera la promotion des deux sites dans toutes les agences de la Touraine et du Poitou.

Cet accord permettra aux sociétaires de bénéficier d'une réduction de 1 € sur le prix des entrées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

MUSEE		MUSEE pour les Sociétaires du CRCA
Entrée individuelle	3.00 €	2.00 €
Pass Musé + Espace Richelieu (individuel)	6.00 €	5.00 €

ESPACE RICHELIEU		ESPACE RICHELIEU pour les sociétaires du CRCA
Entrée individuelle	4.00 €	3.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

Présentation des avants projets de rénovation de la maison des associations et de l'aménagement de l'Avenue du Québec par le Directeur de l'ADAC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Agence Départementale d'Aide aux Communes (ADAC) d'Indre-et-Loire est un outil d'ingénierie départementale au service des communes. L'agence est composée de 20 collaborateurs avec des expertises diverses et complémentaires (architectes, paysagistes, urbanistes, juristes, ingénierie financière...).

L'ADAC est un outil d'aide à la décision sur la faisabilité des projets.

M. Eric Boulay, Directeur de l'ADAC, est venu présenter l'étude réalisée pour 2 projets : l'aménagement de l'Avenue du Québec et la rénovation de la maison des associations. Pour chaque projet, l'ADAC a réalisé 2 propositions différentes.

Le Conseil Municipal prend acte des propositions présentées.

Communications du Maire :

1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° des DIA	Bien vendu	Adresse	Surface en m²	N° des parcelles	Vendeur
36	Maison d'habitation avec jardin dans les douves	15 rue du Chantier	290	C 4, 5 et 24	Deborah SWEENEY (Australie)
37	Hangar et jardin dans les douves	Rue des Gaulthiers	465	C 521 et 522	Josselyne PETIT
38	Garage	Place du Cardinal	133	D 392	La Chancellerie des Universités de Paris
39	Immeuble avec cour et commerce (changement de statut)	7 et 9 rue de l'Hôtel de Ville	345	C 231	Claudia TIKOMBOUO MATSIAZE
40	Maison d'habitation avec terrain	29 rue du Moulin à Vent	3.254	A 258, 394 et 502	Cédric BLOT et Barbara DUCHESNE

2. Communications de M. le Maire :

- Monsieur le Maire donne la liste des subventions notifiées depuis la dernière réunion :

Financier	Intitulé de la subvention	Montant sollicité	Montant notifié	Affectation
Agence Nationale du Sport	J'apprends à Nager		1 500 €	Cours de natation pour les enfants de Richelieu

- Réunions de Bureau de la CCTVV les 14 et 28/06/2021, pas d'éléments concernant directement la ville de Richelieu. Le Conseil Communautaire a validé une hausse de la taxe sur les Ordures Ménagères pour le 2nd semestre 2021.
- Ligne Directrice de Gestion : M. Penot explique l'obligation de mettre en place les « Lignes Directrices de Gestion » par arrêté du Maire. M. Penot a réalisé ce document en collaboration avec le Centre de Gestion. Ce document définit les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions de grade et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents.
- La Nuit des Musées : M. Gaborit explique que cette manifestation a rencontré un franc succès (plus de 80 personnes) M. le Maire le remercie pour son implication à la mise en œuvre de cette opération.
- M. le Maire informe que M. THIMON, propriétaire de l'ancien presbytère de Braye-sous-Faye, a fait don à la commune de son ouvrage « Un jardin de Presbytère ». Un exemplaire sera déposé à la bibliothèque et un autre aux archives de la commune.
- Mme Fasilieu informe le Conseil, que la commune a donné à l'APE des écoles publiques le mobilier scolaire qui était entreposé à la Gare. L'APE a fait une vente qui a très bien fonctionné et remercie la commune.

3. Questions orales des élus de la minorité :

Conformément au règlement intérieur, deux questions orales ont été transmises :

a. Quels sont les projets de réfection des trottoirs de la commune et leurs échéances ?

M. Rimbault explique que ces travaux sont prévus en octobre 2021 et informe qu'un point sur l'état des travaux faits et à venir a déjà été vu lors de la commission travaux du 29/06/2021.

b. Peut-on améliorer le débit des jets d'eau de la place du Marché ?

M. Rimbault répond que si les jets d'eau sont plus haut, il y aura une plus forte consommation d'eau, de plus, avec le vent l'eau se disperse.

M. Naudeau dit que l'on ne peut pas laisser cette fontaine comme ça, esthétiquement, ce n'est pas beau, il faut la repenser.

M. Gaborit indique que seulement 6 jets d'eau fonctionnent, il faudrait prévenir la gendarmerie vis-à-vis des jeunes qui s'amuse à boucher les jets d'eau.

M. Rimbault informe de l'installation de 2 bornes électriques devant l'Hôtel du Puits Doré, prochainement, un banc sera installé pour les encastres (vu avec l'ABF).

Mme Bacle, demande s'il y a la possibilité de mettre en place des plots pour éviter que les gens se garent sur la place du Marché.

M. Naudeau propose de mettre en place des contraventions aux personnes qui restent garer sur la place.

4. La prochaine séance aura lieu le 01/10/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

Etienne MARTEGOUTTE,
Maire de RICHELIEU.